

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 mars 2017**

**DELIBERATION N° 51/ 3/2017 : RENOVATION DU MUSEE INGRES : MODIFICATION DU FONDS
DE CONCOURS APPORTE PAR LE GRAND MONTAUBAN**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°2015/12/210 du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire approuvait l'attribution d'un fonds de concours de 1 600 000 € pour la rénovation du Musée Ingres.

Cette décision était prise en application du Contrat Régional Unique du Grand Montauban qui impose, pour tout projet porté par une Commune, que le Grand Montauban contribue pour un montant au moins égal à celui de la subvention régionale.

Par courrier du 28 septembre 2016, la Ville de Montauban a informé la Communauté d'Agglomération de la modification de son plan de financement initial.

En effet, la poursuite des études avec le maître d'œuvre et les dégâts occasionnés par la tempête du 31 août 2015 ont conduit à revoir le calendrier de réalisation des travaux.

Les travaux de la phase A initiale ont été complétés par des prestations qui étaient à l'origine programmées en phase B :

- Intégration des travaux de toitures rendus indispensables après la tempête du 31 août 2015,
- Localisation de la chaufferie sur le « parking mairie »,
- Création d'un salon de thé / librairie / boutique,
- Changement de localisation des locaux du personnel,
- Nécessité de réaliser en première phase les travaux liés à la climatisation du bâtiment.

Des prestations complémentaires ont par ailleurs été proposées en option de cette phase A, à savoir :

- Le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures,
- L'aménagement de la salle Bourdelle,
- L'aménagement de l'aile sud-est,
- Un complément d'aménagement de la cour.

Le montant total des opérations de la phase A et de ces options s'élèvent donc à 10 959 653 € HT (travaux, honoraires et aléas confondus).

En parallèle, le coût total de réalisation des travaux de la phase B ont quant à eux été réduits et s'élèvent aujourd'hui à 970 252 € HT.

Le Conseil Municipal du 21 juillet 2016 a donc modifié son plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Phase A	Travaux	7 056 831 €	Etat – CPER	1 880 000 €
	Honoraires	1 411 366 €	Etat – Monument Historique	362 257 €
	Actualisation/Aléas	1 227 682 €	Région	1 739 006 €
			Département	962 552 €
			Grand Montauban	1 739 006 €
	Sous-Total	9 695 879 €	Ville de Montauban*	3 013 058 €
			Sous-Total	9 695 879 €
Options phase A	Travaux	919 797 €	Etat – Monument Historique	148 811 €
	Honoraires	183 959 €	Région	227 374 €
	Actualisation/Aléas	160 018 €	Département	37 448 €
			Grand Montauban	227 374 €
			Ville de Montauban	622 767 €
	Sous-Total	1 263 774 €	Sous-Total	1 263 774 €
TOTAL		10 959 653 €		10 959 653 €

*Indemnités d'assurance comprises

Conformément à ce nouveau plan de financement, des demandes de subventions complémentaires ont été sollicitées auprès des cofinanceurs, notamment la Région qui a récemment fait part de sa décision d'abonder sa subvention initiale de 366 380 € supplémentaires.

En vertu du Contrat Régional Unique précité, le Grand Montauban doit aligner sa participation sur celle de la Région, et il convient donc, par conséquent, d'attribuer un fonds de concours complémentaire à la Ville de Montauban pour la réalisation de ce projet.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'un fonds de concours complémentaire de 366 380 € au profit de la Ville de Montauban pour les travaux de rénovation du Musée Ingres.
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours complémentaire de 366 380 € au profit de la Ville de Montauban pour les travaux de rénovation du Musée Ingres.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 MARS 2017

De sa publication le :

28 MARS 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

